

Réf : BB/LC/EH

Le Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire,

VU le code général de la fonction publique ;

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n° 2017-10-05 du 26 octobre 2017 portant détermination des ratios d'avancement de grade ;

VU l'arrêté n° 2023/2620 en date du 20 décembre 2023 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels de la communauté d'agglomération pour la période 2024-2026 ;

CONSIDERANT que les nominations au titre de l'avancement de grade sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours et sous réserve d'un poste vacant au tableau des effectifs,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

➤ **Avancement au grade d'attaché territorial principal**

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1	1	0	1	1	0

Ordre de priorité	Nom / Prénom	Grade actuel	Examen professionnel ou ancienneté	Date d'effet de la nomination
1	BASCOULERGUE Franck	Attaché territorial	Ancienneté	1 ^{er} novembre 2025

➤ **Avancement au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe**

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
3	0	3	1	0	1

Ordre de priorité	Nom / Prénom	Grade actuel	Examen professionnel ou ancienneté	Date d'effet de la nomination
1	CHADEYRON Karen	Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe	Ancienneté	1 ^{er} novembre 2025

Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire certifie sous son autorité et sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

➤ **Avancement au grade d'auxiliaire de puériculture territorial de classe supérieure**

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1	0	1	1	0	1

Ordre de priorité	Nom / Prénom	Grade actuel	Examen professionnel ou ancienneté	Date d'effet de la nomination
1	VERNAY Anne-Claire	Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale		1 ^{er} novembre 2025

➤ **Avancement au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe**

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1	1	0	1	1	0

Ordre de priorité	Nom / Prénom	Grade actuel	Examen professionnel ou ancienneté	Date d'effet de la nomination
1	Pierre VENDROUX	Technicien territorial	Ancienneté	1 ^{er} novembre 2025

➤ **Avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe**

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
3	0	3	3	0	3

Ordre de priorité	Nom / Prénom	Grade actuel	Examen professionnel ou ancienneté	Date d'effet de la nomination
1	DECLoux Virginie	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe		1 ^{er} novembre 2025
2	DUPAIN Christelle	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe		1 ^{er} novembre 2025
3	PARRAIN Laurette	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe		1 ^{er} novembre 2025

Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire certifie sous son autorité et sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

➤ **Avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe**

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
5			5		

Ordre de priorité	Nom / Prénom	Grade actuel	Examen professionnel ou ancienneté	Date d'effet de la nomination
1	ANGELINI Francesca	Adjoint administratif territorial	Examen	1 ^{er} novembre 2025
2	ADAMCZYK Elise	Adjoint administratif territorial	Examen	1 ^{er} novembre 2025
3	MERLEN Victoria	Adjoint administratif territorial	Examen	1 ^{er} novembre 2025
4	METILLON Andrelle	Adjoint administratif territorial	Examen	1 ^{er} novembre 2025
5	DECLERCK Céline	Adjoint administratif territorial	Ancienneté	1 ^{er} novembre 2025

➤ **Avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe**

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
3	0	3	3	0	3

Ordre de priorité	Nom / Prénom	Grade actuel	Examen professionnel ou ancienneté	Date d'effet de la nomination
1	NEMORIN	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	-	1 ^{er} novembre 2025
2	CHAMBON	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	-	1 ^{er} novembre 2025
3	MALORON	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	-	1 ^{er} novembre 2025

➤ **Avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe**

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1	1	0	1	1	0

Ordre de priorité	Nom / Prénom	Grade actuel	Examen professionnel ou ancienneté	Date d'effet de la nomination
1	GIRAUD Eric	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		1 ^{er} novembre 2025

➤ **Avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe**

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2	0	2	2	0	2

Ordre de priorité	Nom / Prénom	Grade actuel	Examen professionnel ou ancienneté	Date d'effet de la nomination
1	EMERY Manon	Adjoint territorial d'animation	Ancienneté	1 ^{er} novembre 2025
2	HENRIQUES PERDIGAO Monica Alexandra	Adjoint territorial d'animation	Ancienneté	1 ^{er} novembre 2025

➤ **Avancement au grade d'agent social territorial principal de 1^{ère} classe**

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2	0	2	2	0	2

Ordre de priorité	Nom / Prénom	Grade actuel	Examen professionnel ou ancienneté	Date d'effet de la nomination
1	CALDEIRA Anna	Agent social territorial principal de 2 ^{ème} classe		1 ^{er} novembre 2025
2	PLANCHE Sylvie	Agent social territorial principal de 2 ^{ème} classe		1 ^{er} novembre 2025

Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire certifie sous son autorité et sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

➤ **Avancement au grade d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe**

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1	0	1	1	0	1

Ordre de priorité	Nom / Prénom	Grade actuel	Examen professionnel ou ancienneté	Date d'effet de la nomination
1	CHABRIER Corinne	Agent social territorial	Ancienneté	10 décembre 2025

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme qui en assurera la publicité, en application de l'article L 522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : L'agent dispose, en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. Les juridictions administratives peuvent être saisies par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'agent peut également déposer un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Publié le :

Fait à Issoire, le 15 octobre 2025,
Pour le Président et par délégation,
Le 5^{ème} Vice-Président,
François CREGUT




Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire certifie sous son autorité et sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.